ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

RÈGLEMENT DES LABELS

APPLICABLE POUR LA SAISON 2026-2027

DATES LIMITES POUR LES DEMANDES DE LABELS

Du 1er septembre 2026 au 31 Août 2027

Avant le 28 février 2027
pour les épreuves se déroulant
entre le 1er septembre 2026 et le 28 février 2027

Avant le 31 août 2026
pour les épreuves se déroulant
entre le 1er mars 2027 le 31 août 2027

REGLEMENT DES LABELS RUNNING

PREAMBULE

La nouvelle version du règlement des labels introduit plusieurs ajustements par rapport au document initial

Ces points sont notés en bleu turquoise dans le corps du texte

INTRODUCTION

Les labels dépendent de plusieurs critères factuels. Ils permettent de contribuer au choix de nouveaux labels, à l'obtention d'un label supérieur ou à la rétrogradation, voire l'annulation d'un label.

Ces différents critères sont énumérés ci-dessous :

- **Critères d'attribution des labels Or et Argent,** ils sont régis par le nombre de courses définies par la CNR
- **Critères quantitatifs :** le nombre de labels attribués dépend du nombre de juges actifs
- **Critères de performance** basés sur les grilles de cotation FFA attribuant des points selon les performances
- **Critères qualitatifs** : la note globale et celle du juge, ainsi que la composition et la qualification du jury sont déterminantes.

Le ***Règlement des labels*** détaille les obligations à la charge des organisateurs candidats à l'obtention ou au renouvellement d'un label.

Ce règlement s'applique aux épreuves sur route, aux courses trails et montagne, et aux cross.

Les critères sont détaillés dans les chapitres suivants.

REGLEMENT DES LABELS RUNNING

SOMMAIRE

1. POURQUOI FAIRE UNE DEMANDE DE LABEL ? 4

2. REFERENCES REGLEMENTAIRES 5

3. PROCEDURES 6

3.1 – PROCEDURE CALORG ET PLANNING 6

3.2– PROCEDURES D'OCTROI DES LABELS 7

3.3-DETERMINATION DU NOMBRE DE LABELS BRONZE 9

3.4 - CONVENTION ENTRE ORGANISATEUR ET SOCIETE EVENEMENTIELLE 10

3.5 - LE CLUB SUPPORT 10

3.6 – JURY DES EPREUVES A LABEL 11

3.7 – DIFFERENCIATION TARIFAIRE 13

4. LES LABELS COURSES SUR ROUTE 14

4.1 – GENERALITES 14

4.2 – LES DIFFERENTS LABELS F.F.A. ROUTE 14

4.3 – LES LABELS MONDIAUX 15

4.4 -REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS FFA OR F.F.A. ARGENT ET F.F.A. BRONZE 16

4.5 - AUTRES CRITERES DES LABELS F.F.A. ROUTE 20

5. LES LABELS TRAIL ET COURSES EN MONTAGNE 21

5.1 – DEFINITIONS ET GENERALITES 21

5.2 – AUTRES CRITERES DES LABELS TRAIL ET MONTAGNE 23

5.3 – LOGOS 24

6.LES LABELS CROS-COUNTRY 25

7-ANNEXES 28

7.1 - TARIFS 28

7.2 – TABLES DE COTATION F.F.A. 30

7.3 – LA COTATION DES EPREUVES LABELLISEES 31

1. POURQUOI FAIRE UNE DEMANDE DE LABEL ?

Il existe en France plus de 10 000 courses dont plus de 800 sont labellisées.
Les différents labels running de la FFA permettent de valoriser votre course mais aussi de garantir une organisation de qualité et un parcours fiable aux coureurs.



Inscription de votre course au calendrier officiel F.F.A. disponible sur athle.fr



Reconnaissance officielle des performances réalisées par les licenciés pour enrichir leur parcours d'athlète (records, bilans annuels, progression …) et se qualifier aux Championnats.



Valorisation des courses labellisées sur les sites, newsletters et réseaux sociaux de la fédération (ainsi que ceux des ligues et comités d'athlétisme), apparition des logos des labels nationaux et internationaux dans les calendriers papier ou digitaux des principaux médias.



Légitimité et crédibilité pour faire reconnaitre votre organisation auprès des partenaires publics ou privés.



Accompagnement et accès aux services F.F.A. avec entre-autres l'intervention des commissions départementales pour faciliter les démarches



Garantie d'une organisation de qualité : parcours mesuré, chronométrage, sécurité, ravitaillement, densité de niveau



Evaluation des tracés GPX des trails labellisés pris en charge par la fédération, afin de fiabiliser les données fournies aux pratiquants

2. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le règlement des labels s'appuie sur les règlements F.F.A. ou W.A. suivants :

- Règlementation Running 2026-2027
- Règles Techniques et de compétitions (Manuel World Athletics)
- Intégration des courses sur route dans le calendrier World Athletics

Ces textes sont utilement complétés par les différents documents relatifs aux Challenges (Challenge National Trail, etc..)

Tous ces documents sont à retrouver sur la page dédiée :

Lien vers la documentation running

Les dispositions du présent règlement des labels s'appliqueront à l'ensemble des labels à compter du 1er septembre 2026. Ainsi, toute épreuve inscrite au calendrier Calorg, même si elle a obtenu son label avant cette date mais se déroule après le 1er septembre 2026, devra se conformer aux nouveaux critères pour pouvoir bénéficier d'un label.

3. PROCEDURES

3.1 – PROCEDURE CALORG ET PLANNING

Différents guides sur l'utilisation de CALORG (Calendrier des Organisateurs) sont à disposition sur le site www.athle.fr.
Les informations figurant sur CALORG doivent impérativement être saisies par l'Organisateur déclaré sur le règlement de la compétition et seul juridiquement responsable, et non par un éventuel prestataire de services.
A défaut, le label ne pourra pas être accordé

Connectez-vous sur athle.fr / CALORG

Dupliquez votre compétition et vérifiez vos épreuves

Période 1 : Avant le 28 février 2026 pour les épreuves se déroulant du 1er septembre 2026 au 28 février 2027

Période 2 : Avant le 31 août 2026 pour les épreuves se déroulant du 1er mars 2027 au 31 août 2027

Adressez à votre CRR :
- La fiche Calorg
- Le règlement des droits

Validation par la Commission Régionale Running
(Après avis de la Commission Départementale Running)

-du 1er mars 2026 au 31 mars 2026 pour la période 1
-du 1er septembre 2026 au 30 septembre 2026 pour la période 2

VALIDATION F.F.A. (C.N.R., Bureau Fédéral) :
- Du 1er avril au 30 avril 2026 pour les épreuves de la période 1
- Du 1er octobre au 31 octobre 2026 pour les épreuves de la période 2

Les Labels ne seront validés qu'après l'édition de l'épreuve et la réception du rapport des juges-arbitres

Validation anticipée

Une validation anticipée peut être accordée à tout moment, dès lors que l'épreuve de la saison N, a eu lieu, le rapport d'arbitrage a été transmis à la C.N.R., les éléments de la saison N+1 (y compris les tarifs) ont été saisis et validés par l'organisateur et que la C.D.R. et la C.R.R. ont validé la demande de label.
L'organisateur doit alors informer sa C.D.R., sa C.R.R. et la C.N.R. que l'épreuve est saisie sur CALORG et qu'il sollicite une validation anticipée.

3.2– PROCEDURES D'OCTROI DES LABELS

Qui attribue le label F.F.A. Running et selon quelles modalités ?

La demande de label ayant été effectuée sur CALORG selon la procédure précédente, il appartient ensuite à la Commission Nationale Running (C.N.R.), responsable de la procédure d'attribution des Labels F.F.A. Running, de se positionner sur ces demandes. Ses propositions (avis favorables et avis défavorables) sont transmises au Bureau Fédéral de la F.F.A. qui décide en dernier ressort.

Afin de statuer sur les demandes de labels, les membres du Groupe Labels de la C.N.R. étudient le rapport de la précédente édition, et examinent éventuellement celui de l'année précédente.

Pour garantir la régularité des compétitions, ils étudient également les parcours et horaires des différentes courses figurant au programme. Ainsi par exemple, le départ d'un marathon en relais (course non officielle) ne pourra, afin que le relayeur ne puisse en aucun cas servir d'aide, être donné qu'avec un décalage suffisant après le départ du marathon bénéficiant d'un label. L'athlète recevant ce type d'aide pourra être disqualifié.

Les labels refusés sur proposition de la C.N.R. peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Bureau Fédéral. Celui-ci décidera après avoir pris connaissance des motivations du refus par la C.N.R. et des éléments fournis par l'Organisateur.

L'audit préalable à l'obtention d'un label

L'audit préalable d'une épreuve pour laquelle un label est demandé est obligatoire et permet un réel accompagnement.

La C.N.R. pourra valider une demande de label sans audit préalable dans les cas suivants :

- Lorsqu'un Organisateur déjà connu et ayant fait preuve de sa capacité à organiser crée une nouvelle compétition,
- Lorsque l'Organisateur d'une compétition labellisée en N-1 ajoute à son programme une nouvelle épreuve,
- Lorsqu'une compétition labellisée en N-1 est reprise par un nouvel Organisateur qui offre toutes les garanties nécessaires dans cette organisation.

Tout autre cas non prévu dans ce qui précède devra être examiné par la C.N.R.

Les décisions de la C.N.R. s'appuieront sur les avis motivés des C.D.R. et C.R.R. concernées. Elles pourront faire l'objet d'un recours selon les termes exposés précédemment.

Les frais de déplacements du juge-arbitre missionné par la C.R.R. pour réaliser l'audit sont à la charge de l'Organisateur.

La suspension du label par la F.F.A.

La Commission Nationale Running est habilitée à suspendre un Label Running attribué dans les cas suivants :

- Non-respect des différents règlements Running
- Cas de force majeure.

La décision de suspension sera notifiée à l'organisateur et au club support par tous moyens appropriés. Les organisateurs devront impérativement en informer sans délai les participants.

Demande d'annulation du label

Un organisateur désireux d'annuler le label qui lui a été attribué doit en informer par mail sa Commission Départementale Running (C.D.R.), sa Commission Régionale Running (C.R.R.) et la Commission Nationale Running (C.N.R.).

Cette démarche doit être effectuée :

- Avant le 30 juin 2026 pour les labels attribués pour la période du 1er septembre 2026 au 28 février 2027,
- Avant le 31 décembre 2026 pour les labels attribués pour la période du 1er mars 2027 au 31 août 2027.

Seule la C.N.R. est habilitée à traiter cette demande.

Si la demande, effectuée dans les délais est acceptée par la C.N.R., le montant du label sera intégralement remboursé par la Ligue dont dépend la compétition.

En dehors des délais fixés, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Demande de label tardive

À titre exceptionnel, toute demande hors calendrier pourra être examinée par la CNR, avec **une majoration de 50 %** des droits.

3.3-DETERMINATION DU NOMBRE DE LABELS BRONZE

Le nombre de labels route et labels trails et montagne par région sera donné par la C.N.R. Il sera de 3 épreuves à labels par « juge actif ». Juge actif signifie : juge ayant toujours une activité de juge route ou nature dans la région concernée. Les labels Or et Argent étant prioritaires, il appartiendra aux C.R.R., lorsque le nombre de juges actifs dont elles disposent est insuffisant pour couvrir la totalité des demandes de labels Bronze, de choisir, selon les critères qu'elles auront définis les épreuves auxquelles ces labels pourront être attribués.

Les juges actifs comprennent les juges arbitres dans les domaines Route, Trail et Montagne de tout grade.

La liste de ces juges sera fournie par la C.R.R. à chaque début de saison sportive et adressée à la CNR. Il est bien entendu que le nombre de labels route ne sera pas en fonction du nombre de juge nature (CJUNA) et inversement, les nombre de labels nature ne sera pas en fonction du nombre de juge route (CJURO).

Les juges running compétition (JURU) et les juges cross (CJUCR) n'ayant pas une compétence d'arbitre sur la route et les trails ne font pas partie de cette liste.

Comme précédemment, les critères suivants, basés sur l'édition précédente, sont aussi pris en compte pour la rétrogradation ou le retrait du label :

- Dossier de mesurage non à jour lors de l'édition précédente (validité du circuit 5 ans au 31 décembre) ;
- Non-respect du parcours lors de l'édition précédente ;
- Absence de locaux anti-dopage ;
- Jury minimum non conforme ;
- Absence de différenciation tarifaire licenciés / non-licenciés

Les C.R.R. et la C.N.R. s'appuieront sur le rapport du juge arbitre de l'édition précédente, voire de plusieurs éditions précédentes, pour prendre leur décision.

Avant toute validation d'une épreuve dans Calorg, les C.R.R. s'assureront que les critères précités ont bien été pris en compte par l'organisateur, mais aussi par le club support dans l'édition précédente.

3.4 - CONVENTION ENTRE ORGANISATEUR ET SOCIETE EVENEMENTIELLE

Une compétition Running peut être organisée :

- Par une structure affiliée à la F.F.A. (Ligue, Comité Départemental, Club)
- Par une structure non affiliée à la F.F.A. (Association Loi 1901, Société Commerciale, Commune, etc..)

Lorsque l'Organisateur déclaré (CALORG, Règlement de la Compétition) et juridiquement responsable vis-à-vis des tiers souhaite, pour gérer en tout ou partie l'organisation de sa compétition, faire appel à un prestataire externe de type société évènementielle ou autre, il devra impérativement signer un contrat stipulant les conditions d'intervention de ce prestataire, et s'assurer de l'existence d'une assurance responsabilité civile.
Ces documents (convention ou contrat, attestation d'assurance) devront être fournis, sur simple demande, à la C.R.R. ou à la C.N.R.
A défaut, tout label demandé sur la compétition pourra être refusé.
Seul l'Organisateur déclaré à la fois sur CALORG et dans le règlement de la compétition sera l'interlocuteur de la F.F.A. (C.D.R., C.R.R., C.N.R)

3.5 - LE CLUB SUPPORT

Lorsque l'Organisateur n'est pas une structure affiliée à la F.F.A., il doit, afin de garantir le bon déroulement des épreuves, faire appel à un club support.

Accepter d'être club support entraîne des obligations et responsabilités vis-à-vis de l'Organisateur.

1. Le club support assiste l'organisateur dans son organisation. Il doit avoir obligatoirement signé une convention avec l'organisateur pour l'épreuve qu'il accompagne.
2. Le club support doit :
   - Prendre connaissance du Règlement des Labels Running F.F.A. ;
   - Être déclaré comme club F.F.A. support de l'organisation dans Calorg ;
   - Participer effectivement à l'organisation et garantir la conformité par rapport à la réglementation F.F.A. ;
   - Veiller à l'édition des résultats aux normes F.F.A., à la prise en compte des N° de licences et aux chargements sous 48h des résultats et du jury
   - Être présent le jour de la course et être l'un des interlocuteurs du juge arbitre.
3. **Il s'engage à fournir (via Calorg), au plus tard 8 jours avant l'épreuve, un jury complet, composé de licenciés qualifiés, avec un minimum obligatoire (voir paragraphe jury).** La validation par la C.R.R. n'est plus nécessaire dans la mesure où le logiciel Calorg vérifie la véracité de la liste.

3.6 – JURY DES EPREUVES A LABEL

Le jury des courses à labels doit être rentré dans Calorg au minimum 8 jours avant la compétition

A un poste de jury, ne pourra être associée qu'une personne avec une licence à jour et ayant obtenu les diplômes pour assurer la fonction demandée. Le logiciel a été conçu pour que l'on ne puisse y entrer que des personnes à jour de leur licence, avec qualifications FFA requises

Le jury minimum pour une course sur route à label sera :

- 1 starter (diplômé F.F.A.),
- 2 chronométreurs (diplômés F.F.A.) pour un label or et argent,
- 1 seul chronométreur pour un label Bronze (diplômé F.F.A.)
- 1 juge arrivée (diplômé F.F.A.)
- 1 délégué antidopage (diplômé F.F.A. : ADDN, ADDF, CAD2 ou CAD3 uniquement) avec 6 escortes. (3 hommes/3 femmes)

Le jury minimum pour un trail

- 1 starter (diplômé FFA)
- 1 chronométreur (diplômé FFA)
- 1 juge arrivé (diplômé FFA)
- 1 délégué antidopage (diplômé FFA ADDN, ADDF, CAD2 ou CAD3 uniquement) et 6 escortes (3 hommes/3 femmes)

Le jury minimum pour la Montagne et le Cross

Identique avec le trail sauf pour les juges arrivés qui seront au nombre de 2

Le jury minimum pour la Course verticale

Identique au trail

Pour l'antidopage et quel que soit le niveau de label, les 6 escortes licenciées auront effectué le parcours de formation « I run clean » si possible.

Il va de soi que le juge-arbitre nommé devra être licencié et titulaire de la qualification requise. Il sera saisi sur CALORG par la C.R.R. ou la C.N.R., selon le niveau de label attribué.

Le jury complet sera rentré dans la fiche Calorg de la compétition.

1. Aucune personne ne pourra assumer 2 fonctions à l'exception du starter et du juge aux arrivées qui pourront être la même personne (sous réserve d'avoir les qualifications nécessaires pour les 2 fonctions).
2. Les fonctions de chronométreur, de starter, de juge aux arrivées peuvent être assurées par un Juge Running Compétition (JURU) et les diplômes des équivalents sur piste.
3. Le jury devra être fourni au juge-arbitre avant l'épreuve.
4. Toute modification devra être signalée au juge arbitre

La constitution de ce jury minimum sur la saison 2026-27 sera un prérequis pour le renouvellement ou l'obtention du label sur la saison 2027-28.

Les personnes aux carrefours sur la route ou aux points stratégiques sur les trails, la montagne ou le cross, ainsi que les personnes aux ravitaillements ne font pas partie du jury.

Défraiement du jury :

1. Le défraiement du jury complet (jury minimum obligatoire et escortes antidopage) est du ressort de l'organisateur (route, trail, montagne ou cross). Le défraiement comprend : le transport aller- retour, le ou les repas, les parkings, péages, etc. Les modalités de remboursement doivent être précisées aux membres du jury avant leur venue. La circulaire financière de l'année en cours peut utilement servir de référence pour le défraiement des jurys par les organisateurs.
2. Le ou les juges-arbitres nommés seront défrayés, soit par la C.N.R., soit par la C.R.R. (voir les modalités sur la règlementation du running en cours).
3. Le délégué antidopage, lorsqu'il est nommé par la F.F.A. ou par la commission Anti-dopage (Championnat de France par exemple), sera remboursé par la F.F.A ou la Commission Anti-dopage.

3.7 – DIFFERENCIATION TARIFAIRE

L'organisateur d'épreuves à label devra impérativement proposer une tarification différenciée entre licenciés F.F.A. (hors titre de participation) et non licenciés F.F.A.

Cette différenciation devra s'appliquer à tous les licenciés s'inscrivant sur une épreuve, quelle que soit leur région d'appartenance. La différenciation devra suivre l'évolution éventuelle du tarif d'inscription. Elle s'appliquera aux licenciés en groupe ou individuel.

La différenciation devra pour la saison 2026-27 être à minima de 5% avec un minimum de 2 € (2 € pour un tarif jusqu'à 40 €, 5 % au-delà de 40 €).

Pour les Ekiden, la différenciation tarifaire sera de 12 € pour une équipe entièrement composée de licenciés F.F.A. Aucune différenciation tarifaire ne sera exigée dès lors que l'équipe comporte au moins un athlète non licencié F.F.A.

Cette tarification doit être renseignée dans la fiche épreuve Calorg. Les C.D.R. et C.R.R. doivent la vérifier avant validation du label. Le règlement de l'épreuve peut être consulté à cet effet.

Le respect de cette règle conditionne l'obtention ou le renouvellement du label.

Règle d'application

Le tarif appliqué dépend de la situation du participant au moment de l'inscription, indépendamment de la date de l'épreuve.

- Un athlète licencié lors de son inscription bénéficie du tarif licencié, même si la course a lieu la saison suivante.
- Un non-licencié ne peut pas bénéficier rétroactivement du tarif licencié, même s'il prend sa licence après son inscription.

Exemple d'une course se déroulant le 08/09/2026 :

- Inscription le 30/06/2026 par un licencié → tarif licencié
- Inscription le 03/06/2026 par un non-licencié, licence prise le 02/09/2026 → pas de tarif licencié.

4. LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.1 – GENERALITES

Pour les courses qualificatives / classantes, type Mile, 5 km, 10 km, 15 km, 20 km, semi-marathon, marathon, Ekiden, 100 km, 24 h :

- Label Bronze
- Label Argent
- Label Or

L'usage visible du logo correspondant au label F.F.A. est obligatoire sur tous les supports de communication (règlement, affiches, flyers, site web, etc.).







Les liens de téléchargements, vous sont proposés dans les chapitres suivants.

4.2 – LES DIFFERENTS LABELS F.F.A. ROUTE

Les courses classantes et/ou qualificatives peuvent prétendre aux labels **Or**, **Argent** ou **Bronze**.

L'attribution d'un label n'est **pas reconduite automatiquement** d'une année sur l'autre.

Épreuves éligibles :

- **Qualificatives et classantes** : 5 km, 10 km, semi-marathon, marathon
- **Qualificatives** : Ekiden
- **Classantes** : Mile, 15 km, 20 km, 100 km, 24 h *Les distances doivent être officielles.*

Dans une logique de développement des licences, les organisateurs peuvent proposer, en plus de la tarification différenciée, un **tarif club** pour les inscriptions collectives via les clubs F.F.A.

Pour télécharger les icones des labels Route : c'est ici

4.3 – LES LABELS MONDIAUX

Au niveau mondial, il existe d'autres labels :

- Les labels W.A. (World Athletics),
- Labels I.A.U. (International Association of Ultrarunners) pour l'ultra marathon (50 km, 100 km, 24 heures) et les trails

Les bénéficiaires de labels F.F.A. sont vivement encouragés à solliciter ces labels qui peuvent être soumis à des droits. Si Les labels World Athletics sont soumis à des droits, les labels IAU concernent les distances au-delà du marathon. Toutes les demandes de label WA et IAU doivent obtenir au préalable l'accord de la F.F.A.

Les labels World Athletics

Ils sont au nombre de quatre :

- Label World Athletics
- Label Elite
- Label Or (Gold)
- Label Platine (Platinum)

Les demandes de labels délivrés par World Athletics doivent transiter par la C.N.R. qui, par ses délégués techniques et via le Groupe Labels, émet un avis. Le candidat devra en outre avoir sollicité et obtenu un label F.F.A. Or ou F.F.A. Argent.

Le Service International de la F.F.A. est chargé de solliciter un contrôle antidopage auprès de l'A.F.L.D. Ce service peut être contacté à l'adresse suivant : international@athle.fr.

Les labels I.A.U.

Pour solliciter un label I.A.U. au niveau de la F.F.A., il faut :

- Obtenir le label Argent ou Or F.F.A.
- Une antériorité d'au moins 3 ans de label F.F.A. Or ou F.F.A. Argent
- Remplir les critères définis dans la réglementation I.A.U. des courses Ultra.

Les Labels I.A.U. concernent les épreuves se déroulant sur une distance officielle ou non (50 km, 100 km, 24h, 48h…)

Il existe également un label particulier pour les trails.

Pour tous renseignements relatifs aux labels mondiaux :

cnr@athle.fr

4.4 -REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS FFA OR F.F.A. ARGENT ET F.F.A. BRONZE

Rappel : Ces labels seront attribués uniquement aux courses qualificatives et/ou classantes, c'est-à-dire permettant de se qualifier pour les Championnats de France (5 km, 10 km, 15 km, 20 km semi-marathon, marathon, Ekiden) et/ou de marquer des points clubs en fonction des performances.

Tout organisateur souhaitant obtenir ou renouveler un label doit, lors de la précédente édition et pour celle à venir, respecter les prérequis suivants :

- Avoir mis en place des locaux antidopage conformes ;
- Avoir un dossier de mesurage à jour ou s'engager à le mettre à jour pour le jour de la course (date de validité atteinte ou modifications du parcours)
- Composer le jury minimum requis et, le cas échéant, s'engager à signer une convention avec un club support F.F.A. pour la partie jury (y compris antidopage)
- Avoir respecté la différenciation tarifaire.

Les organisateurs continueront à solliciter un label du niveau souhaité. La C.N.R. déterminera, en fonction des différents critères, le niveau maximum du label pouvant être attribué.

Nota : Dans le cas de l'attribution d'un label Argent pour une organisation réalisant un championnat de France route avec une course open. La désignation des juges arbitres par la CNR ne concernera que le championnat.

Deux critères seront pris en compte :

Critère 1

Le nombre global de labels Or et Argent sera défini par la C.N.R. chaque saison en fonction du nombre de juges running de niveaux 3 et 4 actifs au niveau national. Pour 2026-27, le nombre maximum d'épreuves à label :

Or sera de :	**Argent sera de :**
• 10 courses de 5 km à 10 km	30 courses de 5km à 10km
• 10 courses de 15 km au semi-marathon	30 courses de 15km au semi
• 5 courses de marathon dont Ekiden	15 courses de marathon (Ekiden)
• 2 épreuves d'ultra marathon	5 épreuves d'ultra marathon
• 3 épreuves ultra-marines	4 épreuves ultra-marines

Critère 2 : Permet d'effectuer le classement national des organisations et pourra être utilisé par la CNR pour arbitrer les montées ou descentes de labels. Pour cela la C.N.R. s'appuiera sur les chiffres de l'édition précédente et sur le rapport du juge-arbitre. Ces critères seront :

- Le nombre de classés
- Le nombre de points obtenus pour les performances de niveau N3 à IA
- Le nombre de points obtenus pour les performances de niveau IR1 à IA
- La note du juge arbitre
- La note globale de l'épreuve.

4.4.1 - Le critère « Nombre d'arrivants » de l'édition précédente

Pour prétendre à un label, un nombre minimum d'arrivants lors de l'année précédente sera requis.

Lorsque 2 épreuves (Elites et Populaire) se déroulent le même jour sur une même distance et sur le même parcours, il n'y aura qu'un seul et même label et le nombre d'arrivants sur chacune de ces 2 épreuves sera additionné.

Des dérogations sur le nombre d'arrivants pourront être accordées par la C.N.R. et sur demande des C.R.R., dans le cadre par exemple de rencontres spécifiques (rencontres inter-ligues, matchs internationaux), ou d'épreuves de niveau international avec un faible nombre de coureurs, ou d'épreuves ayant un faible nombre de participants mais permettant aux athlètes de se qualifier aux Championnats de France sans devoir effectuer de longs déplacements. Cette liste n'est pas exhaustive et toute demande particulière sera examinée.

Les épreuves de 100 km et toutes les courses ultra seront en dehors de ce critère.

Pour la saison 2026-27, le nombre d'arrivants de la précédente édition devra être au minimum de :

- Label F.F.A. Or : 1000 arrivants
- Label F.F.A. Argent : 500 arrivants
- Label F.F.A. Bronze : 100 arrivants

Cette dernière condition ne s'appliquant pas au Mile.

4.4.2 - Le critère « Nombre de points entre N3 et IA » de l'édition précédente

Pour obtenir le niveau de label OR, le nombre de points entre N3 et IA obtenu sur les arrivants de l'édition précédente devra atteindre un minimum de 150 points (voir la grille de cotation en annexe).

La C.N.R. procèdera au classement, par ordre décroissant, des épreuves ayant obtenu un minimum de 150 points entre N3 et IA. Les courses concernées pourront intégrer la liste des courses à label F.F.A. Or selon les quotas indiqués précédemment. Les courses ne rentrant pas dans ce quota pourront bénéficier d'un label F.F.A. Argent ou conserver leur label Or par décision de la CNR.

Ce critère correspond également au nombre de points nécessaires pour intégrer la liste des courses à label F.F.A. inscrites au calendrier W.A. des courses sur route.

En conséquence de ce qui précède, seules les courses mesurées par un mesureur agréé World Athletics pourront obtenir un label F.F.A. Or. L'Organisateur souhaitant obtenir un label F.F.A. Or devra, au moment du dépôt de sa demande de label, faire part à sa C.R.R. de sa volonté de faire mesurer son épreuve par un expert agréé W.A. ; le label F.F.A. Or ne pourra être accordé qu'après cette demande.

Pour connaître les autres critères d'inscription au calendrier W.A., se référer au document « Intégration des courses sur route dans le calendrier World Athletics consultable en suivant ce lien : lien vers ce document

4.4.3 - Le critère « Nombre de points entre IR1 et IA » de l'édition précédente

Ce critère est important uniquement pour obtenir un label F.F.A. Argent

Afin d'obtenir ce niveau de label, le nombre de points obtenus par les arrivants de l'édition précédente et calculé sur les performances réalisées du niveau IR1 à IA devra atteindre un minimum de 200 points (courses de 5 km à 25 km) ou 150 points (marathon). La grille de cotation est jointe en annexe ou consultable sur le site www.athle.fr.

4.4.4 - Le critère « Note du juge »

Lors de la précédente édition, le juge-arbitre a, en fonction de son ressenti et de son expérience, attribué une note (sur 20) à l'épreuve qu'il a arbitrée. Pour obtenir le renouvellement d'un label, cette note varie en fonction du niveau de label et doit être au minimum de :

- Label F.F.A. Or: 16 / 20
- Label F.F.A. Argent: 15 / 20
- Label F.F.A. Bronze: 14/ 20

4.4.5 – Le critère « Note globale »

La note globale obtenue par une épreuve lors de sa précédente édition et calculée sur l'ensemble des critères de la feuille de cotation remplie par le juge-arbitre doit atteindre les minima suivants :

- Label F.F.A. Or: 70 / 100
- Label F.F.A. Argent: 60 / 100
- Label F.F.A. Bronze: 35 / 100

4.4.6 –Critères spécifiques aux Ekidens

L'Ekiden étant une course en relais, il est difficile de tenir compte des performances en temps des équipes. Pour cette raison, l'attribution des labels Ekiden ne prendra en compte que les critères suivants :

- Respect des mêmes prérequis
- Nombre d'équipes classées, • Note du juge, • Note globale.

Dans le cas des Ekidens, seuls 2 niveaux de labels seront accordés : label F.F.A. Argent et label F.F.A. Bronze.

Critères	Label F.F.A. Argent	Label F.F.A. Bronze
Nombre d'équipes classées	≥ 150 équipes	≥ 20 équipes
Note du juge	16 / 20	14 / 20
Note globale	60 / 100	35 / 100

4.5 - AUTRES CRITERES DES LABELS F.F.A. ROUTE

Définis précédemment pour obtenir un label F.F.A., le tableau suivant synthétise les autres critères et règles En plus des critères régissant les épreuves à label

CRITERES ET CONDITIONS MINIMALES	OR	ARGENT	BRONZE
CRITERES ADMINISTRATIFS			
Organisation par structure fédérale F.F.A. (club, Comité d'athlétisme, ligue), ou avec le support d'une structure fédérale	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Antériorité de l'épreuve	≥ 3 ans dont 1 argent I	≥ 2 ans dont 1 bronze	≥ 1 an
Validité du label	1 édition	1 édition	1 édition
Validation de la C.D.R. et de la C.R.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Accord C.N.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Mise en place Différenciation tarifaire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES SPORTIFS			
Respect des règlements F.F.A.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Rapport d'arbitrage ou d'audit favorable	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Jury minimum saisi sur CALORG	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Arbitrage (niveau minimum requis) - (accueil, hébergement et restauration)	2 Juges-arbitres (CNR)	1 Juge arbitre (CNR) 1 Chef juge running nommé par la C.R.R.	1 Chef Juge running
Agents sportifs (tableau synthétique à envoyer)	2 mois après la course	2 mois après la course	2 mois après la course
Validité du mesurage du parcours	≤ 5 ans	≤ 5 ans	≤ 5 ans
Mesurage des épreuves	1 Mesureur WA/AIMS	Au moins Chef juge running mesurage	Au moins Juge running mesurage
CHRONOMETRAGE ET RESULTATS			
Utilisation de transpondeurs	Prestataire agréé	Prestataire agréé	Recommandée
Chronométrage manuel	50 premiers H & 20 premières F	50 premiers H & 20 premières F	50 premiers H & 20 premières F
Caméra à l'arrivée avec lecture directe	Obligatoire	Obligatoire	Recommandée
Envoi des résultats format E-Logica (txt ou nxtr)	Sous 24h	Sous 24h	Sous 24h
Temps réel obligatoire	5km, 10km, semi et marathon	5km, 10km, semi et marathon	(Recommandé)
Respect RGPD et CNIL (informatique et liberté)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Respect de l'environnement (*)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

(*) L'Organisateur s'engage à mettre en place des actions en faveur de pratiques éco-responsables : écomobilité dans les transports, limitation de la consommation des ressources, réduction des déchets, achats responsables, éco- communication...

5. LES LABELS TRAIL ET COURSES EN MONTAGNE

5.1 – DEFINITIONS ET GENERALITES

De la même façon que pour les Courses sur Route, les Organisateurs de Trails et/ou de Courses en montagne peuvent prétendre à des labels F.F.A. Or, F.F.A. Argent et F.F.A. Bronze.

Les trails labellisés d'une distance égale ou supérieure à 30 km effort permettent la qualification aux Championnats de France.

Il est obligatoire que les trails labellisés aient un parcours dûment évalué par la F.F.A. à partir d'une trace GPX fournie par l'Organisateur.

Les trails :

Les sections de parcours comportant un revêtement ne doivent pas représenter plus de 25 % du parcours.

Les courses sont classées par « km-effort » ; le « km-effort » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100 m de dénivelé positif.

Exemple :

Une course de 65 km avec 3.500 m de D+ représente 100 km effort : 65 + 35 = 100 km effort

Catégories	km-effort
XXS	0 - 24
XS	25 - 44
S	45 - 74
M	75 - 114
L	115 - 154
XL	155 - 209
XXL	210 et plus

5.2 – REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. TRAIL ET MONTAGNE

Les Labels Trail et Montagne seront pour cette saison attribués uniquement en fonction des deux critères suivants :

- Note du juge
- Note globale de la grille de cotation.

Critères	Label F.FA. Or	Label F.F.A. Argent	Label F.F.A. Bronze
Note du Juge	16 / 20	15 / 20	14 / 20
Note globale	70 /100	60 / 100	35 / 100

La note du juge

Sur l'édition précédente, et en fonction de son ressenti, mais aussi de son expérience, le juge arbitre doit mettre une appréciation de l'épreuve. Cette appréciation est donnée sous forme de note (de 1 à 20). Elle est valable pour tous les labels Bronze, Argent et Or. C'est aussi un critère minimum pour la reconduction des labels.

La note globale

Il s'agit de la note obtenue sur l'édition précédente.

5.2 – AUTRES CRITERES DES LABELS TRAIL ET MONTAGNE

CRITERES ET CONDITIONS MINIMALES	OR	ARGENT	BRONZE
CRITERES ADMINISTRATIFS			
Organisation par structure fédérale F.F.A. (club, Comité d'athlétisme, ligue), ou avec le support d'une structure fédérale	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Antériorité de l'épreuve	≥ 3 ans dont 1 argent	≥ 2 ans dont 1 bronze	≥ 1 an
Validité du label	1 édition	1 édition	1 édition
Validation de la C.D.R. et validation de la C.R.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Accord C.N.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Mise en place Différenciation tarifaire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES SPORTIFS			
Km effort trail	Minimum 30 km effort	Minimum 30 km effort	x
Nombre d'arrivants trails	≥ 300	≥ 300	x
Respect des règlements F.F.A.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Rapport d'arbitrage ou d'audit favorable	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Jury minimum saisi sur CALORG	J-8 à la C.R.R., au juge-arbitre et à l'officiel Logica	J-8 à la C.R.R., au juge-arbitre et à l'officiel Logica	J-8 à la C.R.R., au juge-arbitre et à l'officiel Logica
Arbitrage (niveau minimum requis) - (accueil, hébergement et restauration)	2 Juges arbitres (CNR)	1 Juge arbitre (CNR)	1 Chef juge running (CRR)
Agents sportifs (tableau synthétique à envoyer)	2 mois après la course	2 mois après la course	2 mois après la course
Informations sur le parcours (distances, départ, carte, typologie, autres renseignements)	Se référer à la réglementation running	Se référer à la réglementation running	Se référer à la réglementation running
Respect de la grille des pénalités pour manquement du matériel obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CHRONOMETRAGE ET RESULTATS			
Utilisation de transpondeurs	Prestataire agréé	Prestataire agréé	Obligatoire
Caméra arrivée à lecture directe	recommandée	recommandée	recommandée
Envoi des résultats format Logica (txt ou nxtr)	sous 24h	sous 24h	sous 24h
Respect RGPD et CNIL (Informatique et liberté)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX			
Respect de l'environnement (*)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

x Sans critères ni conditions (*)

Les courses se déroulent dans des milieux naturels fragiles. L'ensemble des acteurs du trail, coureurs, organisateurs, partenaires, accompagnants, s'engagent à agir pour préserver leurs équilibres.

5.3 – LOGOS

Ils sont obligatoires dans la communication des organisateurs. Le logo du label devra être placé de telle façon qu'il ne se confonde pas avec les sponsors.

Les logos pourront être utilisés sur tous les supports de communication (flyers, booklets, site internet, Facebook…). Les logos devront être utilisés sans être déformés, et en utilisant les couleurs données par la F.F.A.. Afin de mettre en valeur le label, celui-ci devra être positionné de telle façon qu'il soit bien visible et séparé des logos des partenaires et institutions. Les Commissions Régionales et Départementales du Running (C.R.R. et C.D.R.) sont en charge de veiller à la bonne utilisation de ces règles. Les juges arbitres devront aussi le vérifier et l'annoter dans leur rapport de course.

Les anciens logos ne devront plus être utilisés.













Pour télécharger les icones des labels Trail : c'est ICI

Pour télécharger les icones des labels Courses en Montagne : c'est ICI

6.LES LABELS CROS-COUNTRY

6.1 – GENERALITES

Le cross-country, ou cross, est une épreuve hivernale dont les distances sont plus ou moins longues, selon les catégories d'âges et le niveau de la compétition. Les cross à label doivent respecter les distances des prochains Championnats. Exemple : les cross se déroulant avant les Championnats départementaux doivent respecter les distances des Championnats départementaux.

DISTANCES CROSS PAR CATÉGORIE ET PAR CHAMPIONNATS (*)

CATÉGORIES	DEPTX	1/4 FINALE	1/2 FINALE	France
POUSSINS POUSSINES	**Kid Cross** (animations dans lesquelles il n'y a ni départ en ligne ni chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée + **un seul cross annuel (ou course en ligne) de 1,5km maximum**. Il est du ressort des comités départementaux d'organiser cette unique épreuve en ligne lors du championnat départemental			
BENJAMINES U14	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
MINIMES FILLES U16	3 à 3,5 km	3 à 3,5 km	4 km	4 km
CADETTES U 18	4km	4km	4,5 km	4,5 km
JUNIORS FEMMES U20	4,5km	5 km	5,5 km	6 km
CROSS LONG FEMMES	7 km	7,5 km	8 km	9 km
BENJAMINS U14	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
MINIMES GARÇONS U16	3,5 à 4 km	3,5 à 4 km	4,5 km	4,5 km
CADETS U18	4,5 km	5 km	5,5 km	6 km
JUNIORS HOMMES U20	6 km	6,5 km	7 km	7,5 km
CROSS LONG HOMMES	8,5 km	9 km	10 km	10 km
MASTERS HOMMES	8,5 km	9 km	10 km	10 km
CROSS COURT FEMMES	4 km	4 km	4 à 4,5 km	4,5 km
CROSS COURT HOMMES	4 km	4 km	4 à 4,5 km	4,5 km

(*) – Pour la catégorie « Poussins – Poussines », la distance est bien la distance maximale. Pour les autres catégories, il convient de se rapprocher au mieux des distances préconisées.

La période sportive des cross-countries s'étend du 1er novembre N au 31 mars N+1.

L'attribution d'un Label F.F.A. pour une année, n'implique pas sa reconduction systématique pour l'année suivante.

Dans le cadre du développement des licences, l'organisateur pourra proposer un tarif particulier pour les inscriptions collectives de clubs d'athlétisme.

6.2 – CRITERES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. CROSS

Concernant les Labels Cross, seul le respect des prérequis est demandé. Pas d'autres critères que ceux-ci-dessous pour cette saison.

CRITERES ET CONDITIONS MINIMALES	Argent	Bronze
CRITERES ADMINISTRATIFS		
Structure fédérale F.F.A. (club, Comité d'athlétisme, ligue)	Obligatoire	Obligatoire
Antériorité de l'épreuve	≥ 2 ans dont 1 argent	≥ 1 an
Validité du label	1 édition	1 édition
Validation de la C.D.R. et validation de la C.R.R.	Obligatoire	Obligatoire
Accord C.N.R.	Obligatoire	Obligatoire
Mise en place Différenciation tarifaire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES SPORTIFS		
Nombre d'arrivants	≥ 600	< 600
Participation des milieux scolaire et universitaire	Souhaitable	Souhaitable
Respect des règlements F.F.A.	Obligatoire	Obligatoire
Rapport d'arbitrage favorable	Obligatoire	Obligatoire
Jury minimum saisi sur CALORG	Obligatoire	Obligatoire
Arbitrage (accueil, hébergement et restauration)	1 Chef Juge Running nommé par la C.R.R.	1 1 Chef Juge Running nommé par la C.R.R.
Agents sportifs (tableau synthétique à envoyer)	2 mois après la course	2 mois après la course
Antidopage (locaux et personnel aux normes fédérales)	Obligatoire	Obligatoire
Informations sur le parcours (distances, départ, carte, typologie, autres renseignements)	Se référer à la réglementation running	Se référer à la réglementation running
CHRONOMETRAGE ET RESULTATS		
Utilisation de transpondeurs	Recommandée	Recommandée
Caméra à l'arrivée avec lecture directe	Obligatoire	Recommandé
Envoi des résultats format E-Logica (txt ou nxtr)	sous 24h	sous 24h
Respect RGPD et CNIL (informatique et liberté)	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX		
Respect de l'environnement (*)	Obligatoire	Obligatoire

(*) L'Organisateur s'engage à mettre en place des actions en faveur de pratiques éco-responsables : écomobilité dans les transports, limitation de la consommation des ressources, réduction des déchets, achats responsables, éco-communication...

6.3 – LOGOS

Ils sont obligatoires dans la communication des Organisateurs.

Les logos devront être utilisés sur tous les supports de communication (flyers, booklets, site internet, Facebook…), sans être déformés, et en utilisant les couleurs données par la F.F.A.. Afin de mettre en valeur le label, celui-ci devra être positionné de telle façon qu'il soit bien visible et séparé des logos des partenaires et institutions.

Les C.R.R. et C.D.R. sont en charge de veiller au respect de ces règles. Les juges arbitres devront aussi le vérifier et le préciser dans leur rapport de course.





Pour télécharger les icones des labels Cross: c'est ICI

7-ANNEXES

7.1 - TARIFS

Les droits à label par type de compétition et par niveaux de labels sont résumés dans les tableaux suivants

Courses sur Route (hors courses en relais)			
Nombre classés N-1	< 2500	2500 ≤ nb < 10000	≥ 10000
Label Or	1.100 €	1.600 €	2.500 €

Nombre classés N-1	500 ≤ nb < 1500	1500 ≤ nb < 2500	≥ 2500
Label Argent	850 €	1.100 €	1.350 €

Nombre classés N-1	< 300	300 ≤ nb < 1500	≥ 1500
Label Bronze	250 €	450 €	800 €

Courses sur Route en relais		
Nombre de classés N-1	< 600 coureurs classés	≥ 600 coureurs classés
Label Argent	400 €	600 €
Label Bronze	200 €	300 €

Trail et Montagne		
Nombre de classés N-1	<500	≥500
Label Or	800 €	1.100 €
Label Argent	350 €	580 €
Label Bronze	170 €	280 €

Cross		
Label Argent	400 €	600 €
Label Bronze	200 €	300 €

Une dérogation peut être accordée pour les courses ultra-marines de moins de 500 participants, ayant sollicité un label argent qui bénéficieront d'un tarif de 500€

7.1 – TARIFS (suite)

Attention !

Pour l'ensemble des droits à label (Route, Trail, Course en Montagne, Cross), le nombre d'arrivants à prendre en compte est le dernier chiffre connu de l'année en cours ou de l'année précédente au moment de la validation par la Commission Régionale Running.

Labels multiples

Une réduction de 50% du prix du label sera accordé à partir du 2eme label pour des épreuves organisées le même jour ; la remise s'appliquera sur l'épreuve ou les épreuves dont les droits sont les plus faibles.

Le Mile sur Route ayant intégré la famille des courses sur route, et afin de permettre son développement, le Label Bronze sera encore gratuit pour cette saison dès lors qu'il s'inscrira dans une compétition ayant obtenu des labels pour d'autres épreuves.

En revanche un organisateur qui souhaiterait n'organiser qu'un Mile labellisé devra s'acquitter d'une somme équivalente à un label bronze.

Championnats de France :

L'année du championnat de France, l'Organisateur obtient systématiquement le label Argent. L'année du Championnat de France, le label est gratuit y compris pour la course « Open » qui peut lui être associée. Ce niveau de label n'est acquis que pour l'année du Championnat.

Les Championnats de France étant également inscrits au calendrier World Athletics, les parcours doivent donc obligatoirement être mesurés par un mesureur agréé W.A.

7.2 – TABLES DE COTATION F.F.A.

Les tableaux ci-dessous reprennent les niveaux de performance retenus pour calculer le nombre de points obtenus sur une épreuve.

Extrait des Barèmes et Tables de Cotation Hommes								
Epreuves	Cat.	IA	IB	N1	N2	N3	N4	IR1
		40 pt	35 pt	30 pt	28 pt	26 pt	24 pt	21 pt
Mile - Mile route	CJES M	3’51’’00	3’54’00	3’59’’00	4’03’’00	4’08’’00	4’12’’00	4’18’’00
5 000m - 5km	CJES M	13'10"00	13'25"00	13'45"00	14'00"00	14'20"00	14'40"	15'00"
10 000m - 10km	CJES M	27'50	28'15	29'00	29'45	30'30	31'15"	32'00"
15km	CJES M	43'30	44'00	44'30	45'40	46'50	48'00"	49'10"
20 000m - 20km	JESM	58'30	59'15	1h01'00	1h02'15	1h03'30	1h05'00"	1h07'00"
Semi-Marathon	JESM	1h01'30	1h02'15	1h04'00	1h05'30	1h07'00	1h08'30"	1h10'30"
Marathon	ESM	2h10'00	2h12'30	2h15'00	2h20'00	2h24'00	2h28'00"	2h32'00"
100km	ESM	6h35	6h53	7h10	7h25	7h40	7h55'00	8h10'00"
24 heures route	ESM	250 km	240 km	230 Km	225 km	220 km	215 km	210 km

Extrait des Barèmes et Tables de Cotation Femmes								
Epreuves	Cat.	IA	IB	N1	N2	N3	N4	IR1
		40 pt	35 pt	30 pt	28 pt	26 pt	24 pt	21 pt
Mile - Mile route	CJES M	4’25’’00	4’30’’00	4’41’’00	4’48’’00	4’56’’00	5’02’’00	5’09’’00
5 000m - 5km	CJES M	15'10"00	15'30"00	16'30"00	17'00"00	17'20"00	17'40"	18'00"
10 000m - 10km	CJES M	31'40	32'40	34'00	35'00	36'00	37'00"	38'00"
15km	CJES M	50'00	50'45	52'30	54'00	55'30	57'00"	58'30"
20 000m - 20km	JESM	1h06'40	1h08'25	1h11'00	1h13'30	1h16'00	1h18'00"	1h20"30"
Semi-Marathon	JESM	1h10'00	1h12'00	1h14'30	1h17'00	1h19'30	1h22'00"	1h24'30"
Marathon	ESM	2h29'00	2h32'00	2h40'00	2h48'00	2h56'00	3h04'00"	3h12'00"
100km	ESM	8h05	8h25	8h45	9h00	9h15	9h30	9h45
24 heures route	ESM	220 km	210 km	205 km	200 km	195 km	190 km	185 km

7.3 – LA COTATION DES EPREUVES LABELLISEES

Toute épreuve bénéficiant d'un label FFA (au minimum Bronze) fait l'objet d'une cotation effectuée par le juge-arbitre désigné pour arbitrer l'épreuve et portant sur les différents critères définis.

Cette grille de cotation est destinée à évaluer le niveau d'une organisation et servira pour l'attribution des différents niveaux de label. Le score maximum possible serait de 100 points. La grille porte sur différents critères en fonction de la nature des épreuves.

7.3.1 – La cotation des épreuves de course sur route :

	Course sur route	Ekiden	24 heures
Niveau performance	20 points	**20 points**	**17 points**
Nombre de classés	20 points	20 points	20 points
Dossard ou période d'inscriptions réservées licenciés FFA	**5 points**	**5 points**	
Absence d'autre épreuve concomitante			5 points
Eclairage du circuit			5 points
Chargement des résultats sur athle.fr	5 points	5 points	5 points
Jury	10 points	10 points	10 points
Chronométrie	10 points	10 points	10 points
Dossards H/F distinctifs	5 points	5 points	5 points
Qualité de coopération avec les Juges et accueil	3 points	**3 points**	**3 points**
Bourse d'échange des dossards	**2 points**	**2 points**	
Avis du juge-arbitre	20 points	20 points	20 points
Total points	100 points	100 points	100 points

Pour avoir le détail des différents critères :

- Grille de cotation courses sur route : Lien vers le rapport arbitrage Route
- Grille de cotation Ekiden : Lien vers le rapport arbitrage Ekiden
- Grille de cotation 24 heures : Lien vers le rapport arbitrage 24h

7.3.2 – La cotation des épreuves de course Trail et Montagne

	Trail	Montagne
Respect du parcours	5 points	5 points
Sécurité	**10 points**	**15 points**
Informations coureurs	**2 points**	**2 points**
Dossard ou période d'inscription réservées aux licenciés FFA	**5 points**	
Environnement	5 points	5 points
Nombre de classés	**18 points**	20 points
Chargement des résultats sur athle.fr	5 points	5 points
Jury	10 points	10 points
Chronométrie	10 points	10 points
Dossards H/F distinctifs	5 points	5 points
Bourse d'échange des dossards	**2 points**	
Qualité de coopération avec les Juges et accueil	**3 points**	**3 points**
Avis du juge-arbitre	20 points	20 points
Total points	100 points	100 points

Pour avoir le détail des différents critères :

- Grille de cotation Trail : Lien vers le rapport arbitrage Trail
- Grille de cotation Courses en montagne : Lien vers le rapport arbitrage Courses en Montagne

7.3.3 – La cotation des épreuves de Cross :

	Cross
Epreuves	12 points
Conformité des distances	18 points
Jeunes	2 points
Nombre de classés	20 points
Chargement des résultats sur athle.fr	5 points
Jury	10 points
Chronométrie	10 points
Qualité de coopération avec les Juges et accueil	3 points
Avis du juge-arbitre	20 points
Total points	100 points

Pour avoir le détail des différents critères : Grille de cotation Cross : Lien ICI